

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet
Question écrite n° 57434

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conséquences dommageables du retard pris par la France dans la mise en place de l'interconnexion forfaitaire illimitée à l'Internet. En effet, dans la mesure où les foyers français sont faiblement connectés au réseau des réseaux (19 % contre 50 % en Finlande ou Suède), une réponse pertinente à cette situation pourrait consister en la mise en place, à court terme par France Télécom, de conditions tarifaires à son réseau sans limitation de temps. Suivant ainsi l'exemple de nos voisins européens, notre pays offrirait à ses concitoyens internautes, la possibilité d'appréhender sereinement l'Internet. Il lui demande donc quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour rendre l'interconnexion forfaitaire illimitée, rapidement opérationnelle en France.

Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise vient de lui confirmer qu'elle va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créée un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Brard

Circonscription: Seine-Saint-Denis (7e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57434 Rubrique : Télécommunications Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE57434

Ministère interrogé : industrie Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 747 Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1418